

# VILLE DE MARTIGNY

## Coronavirus (COVID-19)

Communiqué n° 7.

### **Aux clubs sportifs et établissements scolaires utilisant les installations sportives de la Ville de Martigny.**

Suite au communiqué du Canton du Valais en matière de sport émis par le Canton du Valais en date du 25 février 2021, la Ville de Martigny vous informe des nouvelles dispositions prises relatives à la gestion de ses infrastructures sportives.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles directives est fixée au **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.**

---

## **GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

### **SALLES DE SPORTS**

Les Salles de gymnastique sont ouvertes pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique des disciplines sportives (sports de salle) en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

**L'accès aux vestiaires est autorisé uniquement aux joueurs des équipes de moins de 20 ans (joueurs nés en 2001 ou après) lors des rencontres de championnat.**

La pratique de la gymnastique « parents-enfants » est interdite jusqu'à nouvel avis.

Les salles de sports sont fermées pour toute les activités publiques non-organisées dans le cadre d'un club.

### **STADES**

Les stades sont ouverts pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique de l'athlétisme (piste en tartan), du football (terrain synthétique et en herbe) du street-hockey (ring), du Baseball (terrain en herbe) et du Beach-Volley en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

L'accès à la Buvette et aux divers locaux d'entraînement est interdit jusqu'à nouvel avis.

**L'accès aux vestiaires est autorisé uniquement aux joueurs des équipes de moins de 20 ans (joueurs nés en 2001 ou après) lors des rencontres de championnat.**

Les Stades sont fermés pour toute les activités publiques non-organisées dans le cadre d'un club.

## **ETABLISSEMENT DE BAINS - BASSIN DU MANOIR**

Le Bassin du Manoir est ouvert pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique de la natation en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé**, aux jours et horaires suivants :
  - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 19h00.
  - Mercredi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Le Bassin du Manoir est fermé :

- au public
- pour la pratique de la natation pour les organismes suivants : Pro Senectute / Sport Handicap / Aquagym.
- Le Bassin du Manoir est fermé le dimanche jusqu'à nouvel avis.

## **PATINOIRE MUNICIPALE – FORUM D'OCTODURE**

La patinoire municipale est ouverte pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique du patinage artistique et du hockey sur glace en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

La Buvette est fermée jusqu'à nouvel avis.

**L'accès aux vestiaires est autorisé uniquement aux joueurs des équipes de moins de 20 ans (joueurs nés en 2001 ou après), ceci lors des rencontres de championnat.**

La patinoire municipale est fermée :

- Au public dans le cadre du «Hockey et le Patinage public»
- La patinoire est fermée le dimanche jusqu'à nouvel avis.

**TOUT PUBLIC EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE  
DE NOS INSTALLATIONS SPORTIVES.**

**L'accès aux parents dans les salles de gymnastiques, aux bords des terrains de football, de Street-Hockey et pistes d'athlétisme ainsi que dans l'enceinte de la patinoire municipale est strictement interdit lors des entraînements et des compétitions.**

**Les clubs sportifs utilisateurs des installations sportives communales sont responsables du respect des directives susmentionnées.**